

**SEANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2014**  
**20H00**

L'an deux mil quatorze, le premier octobre à vingt heures le Conseil Municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel HERGAT, Maire

**Membres élus : 15**

**Membres en exercice : 15**

**Membres présents : 15**

Présents : MM. BACH, BARBE, BASSAN, BERTOLOTTI, CORNIQUET, DEWILDE, DROUARD, FEUVRIER, FRANIATTE, GOMES-PICART, HAGEN, HAZOTTE, HERGAT, TONNELIER, WOLTER

Procuration(s) : /

Absent(s) : /

Le Conseil municipal a élu pour secrétaire Mme Sandra GOMES-PICART.

Le Conseil municipal a débattu des points suivants :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 3 septembre 2014
- Subvention au budget eau
- Indemnité au conseiller délégué
- Subventions aux associations caritatives
- Adhésion à MATEC
- Aménagement et rénovation de la mairie - demande de subvention
- Rénovation chenaux école Maginot et ancien lavoir - demande de subvention
- Réfection salle de classe école Ste Barbe - demande de subvention
- Acquisition d'une nouvelle chaudière ECLIS - demande de subvention
- Divers

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, M. Michel HERGAT, Maire, ouvre la séance du conseil municipal.

*Il propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :*

- *Fermeture de la route Kanfen sous Bois / Cité de Soetrich*

*L'ensemble du conseil municipal accepte cet ajout.*

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 3 SEPTEMBRE 2014**

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal **APPROUVENT** le compte-rendu de la séance du 3 septembre 2014.

**N°82-2014 – SUBVENTION AU BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire rappelle qu'une importante fuite d'eau s'est produite au n°12 rue de la Forêt  
**VU** la Loi 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment l'article 2,

**VU** la facture du 2<sup>ème</sup> semestre 2013 de M. et Mme ROUILLON,

**CONSIDERANT** que les crédits sont insuffisants au budget eau,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** une subvention du budget communal au budget eau de 3 820,45 €. Cette subvention sera imputée au compte 748.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** pour le budget eau la décision modificative suivante :

**Section de fonctionnement**

Recettes/748 Subventions d'exploitation + 3 820,45 €

Dépenses/673 Titres annulés + 3 820,45 €

**N°83-2014 – INDEMNITE DE FONCTION – CONSEILLER DELEGUE**

*Madame Alieth FEUVRIER ne prend part ni au débat ni au vote.*

**VU** le CGCT et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;

**VU** l'arrêté municipal portant délégation de fonction à un conseiller municipal ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la Loi, les indemnités de fonction ;

**ETANT ENTENDU** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

*20h13 : arrivée de Michel DROUARD*

Après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix « pour » et une abstention, **DECIDE** de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif de la fonction de conseiller délégué comme suit :

- Conseiller délégué : 6,60 % de l'indice brut 1015

#### **N°84-2014 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES**

Madame Claudine HAGEN, Adjoint au maire, présente les demandes de subvention des associations caritatives pour l'année 2014.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** les subventions suivantes :

- |                                   |      |
|-----------------------------------|------|
| - Association Prévention routière | 80 € |
| - CRI-BIJ de Moselle              | 80 € |
| - AFAD de Moselle                 | 80 € |
| - AFSEP                           | 80 € |
| - Géronto Nord                    | 80 € |
| - La ligue contre le cancer       | 80 € |
| - Secours populaire français      | 80 € |
| - VMEH                            | 80 € |
| - APOLO J                         | 80 € |

*20h22 Arrivée de Jérôme TONNELIER*

#### **N°85-2014 – SUBVENTION – MISSION LOCALE**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**RENOUVELLE** son adhésion à la Mission locale au titre de l'année 2014 ;

**VOTE** le versement d'une subvention calculée sur la base de 0,3965 €/habitant soit 534 €.

*20h31 Arrivée de Éric FRANIATTE*

#### **N°86-2014 – ADHESION A MATEC**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**

- d'adhérer à « Moselle Agence Technique », établissement public administratif départemental dont les statuts figurent en annexe à la présente délibération ;
- de mandater Monsieur Michel HERGAT, Maire

pour représenter la commune d'Entringe avec voix délibérative aux assemblées générales de MATEC selon les conditions de mandat fixées par l'article 5 des statuts figurant en annexe à la présente délibération.

#### **N°87-2014 – AMENAGEMENT EXTERIEUR ET INTERIEUR MAIRIE**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de réaliser des travaux d'aménagement intérieur et extérieur de la mairie ;

**AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions auprès :

- de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- de la CCCE au titre des fonds de concours
- du Conseil général dans le cadre du PACTE III (contrat d'aménagement).

#### **N°88-2014 – AMENAGEMENT DES ECOLES**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de réaliser des travaux d'aménagement à l'école Maginot et à l'école Sainte Barbe ;

**AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions auprès :

- de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- de la CCCE au titre des fonds de concours.

**N°89-2014 – ACQUISITION D’UNE CHAUDIERE POUR ECLOS**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

**DÉCIDE** de l’acquisition d’une nouvelle chaudière pour le bâtiment du périscolaire (ECLOS) ;

**AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions auprès de la CCCE au titre des fonds de concours.

**N°90-2014 – SUBVENTION DU BUDGET COMMUNAL**

**VU** la délibération n°82-2014,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, **VOTE** la subvention suivante au budget « service des eaux » :

Section de fonctionnement

Dépenses/65737 Subvention de fonctionnement

Autres établissements publics locaux + 3 820,45 €

**DIVERS**

Le Maire de Kanfen a sollicité l’avis du conseil municipal d’Entrange au sujet de son projet de fermeture à la circulation de la rue de la forêt (allant de Kanfen sous Bois à la cité de Soetrich). Les positions des élus de Entrange sont partagées : autant d’avis favorables que de défavorables et une abstention. Le maire d’Entrange va informer le Maire de Kanfen du partage des avis au sein du CM du fait de l’utilité de cette voie lors des épisodes neigeux.

*Session close et séance levée à 22h00*

*Délibérations prises : n°82-2014 à n°89-2014*

BACH Jean-Marie		FRANIATTE Éric	
BARBE Jérôme		GOMES-PICART Sandra	
BASSAN Astrid		HAGEN Claudine	
BERTOLOTTI Marie		HAZOTTE Lydia	
CORNIQUET Yannick		HERGAT Michel	
DEWILDE Éric		TONNELIER Jérôme	
DROUARD Michel		WOLTER Carole	
FEUVRIER Alieth			